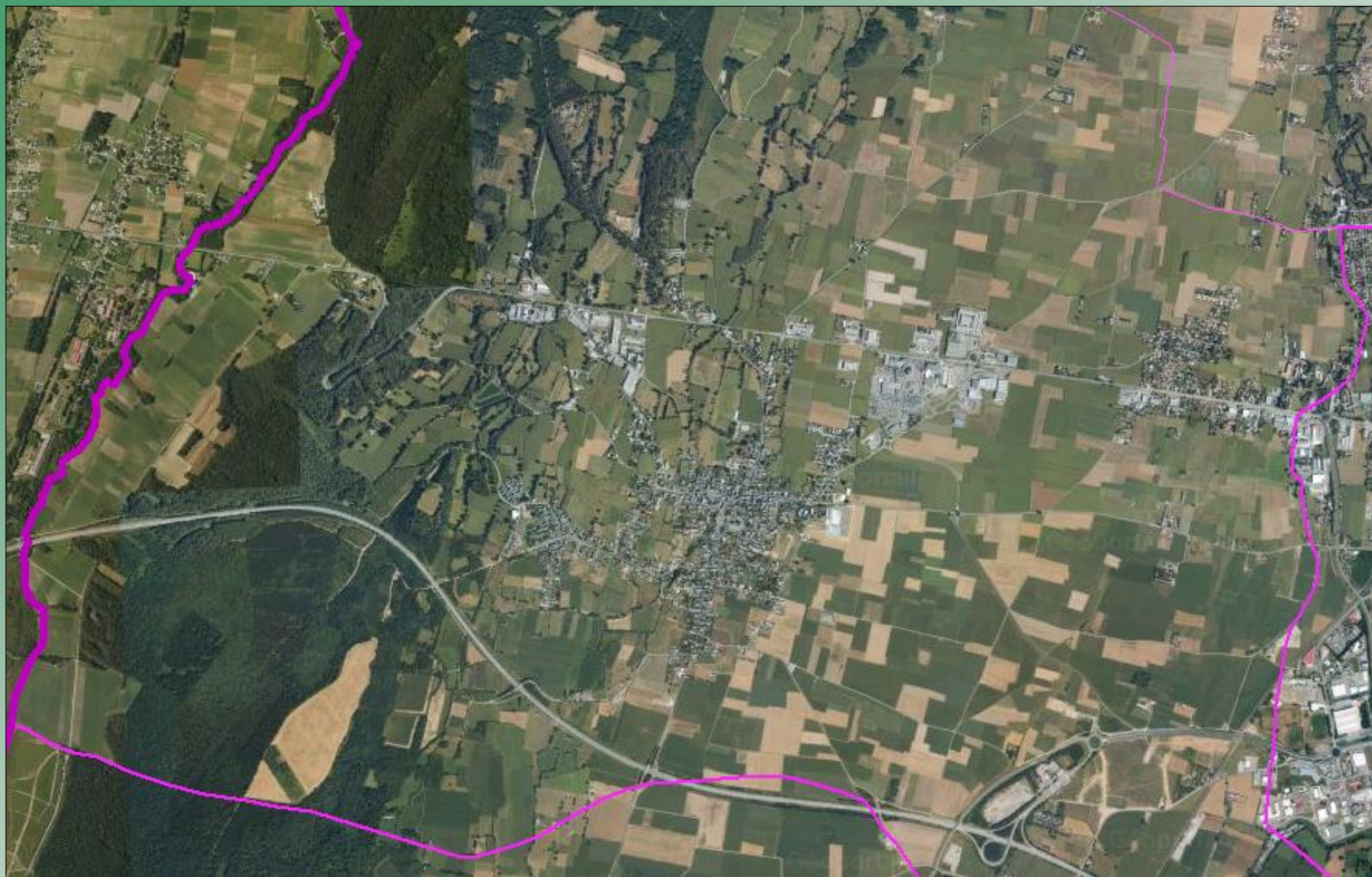




## *2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables*

## **ORIENTATIONS GENERALES**

**INTEGRER LES ORIENTATIONS GENERALES DU GRAND TERRITOIRE  
ET DEFINIR DES OBJECTIFS DEMOGRAPHIQUES A HORIZON 2025**

**PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET LE TERRITOIRE AGRICOLE**

**RECENTRER ET CONFORTER LE DEVELOPPEMENT URBAIN SUR LE BOURG**

**SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN LIEN AVEC LE BOURG**

## **INTEGRER LES ORIENTATIONS ET CONTRAINTES DU GRAND TERRITOIRE ET DEFINIR DES OBJECTIFS DEMOGRAPHIQUES A HORIZON 2025**

- Intégrer les enjeux et les objectifs du SCOT,
- Prendre en compte les grands projets du territoire comme appui de développement communal,
- Intégrer les documents règlementaires supra-communaux : PPR...,
- Définir les objectifs de population et de modération de l'espace à horizon 2025.



# Intégrer les enjeux et les objectifs du SCOT

La commune d'Ibos est intégrée dans le territoire du S.Co.T. de Tarbes-Ossun-Lourdes qui a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 19 décembre 2012.

Le SCoT identifie 4 types de territoires :

La commune d'Ibos s'inscrit comme un «espace périurbain de développement» autour du pôle Tarbais.

Cependant, le quartier du Pouey en continuité de Tarbes, est situé en espace de développement urbain.

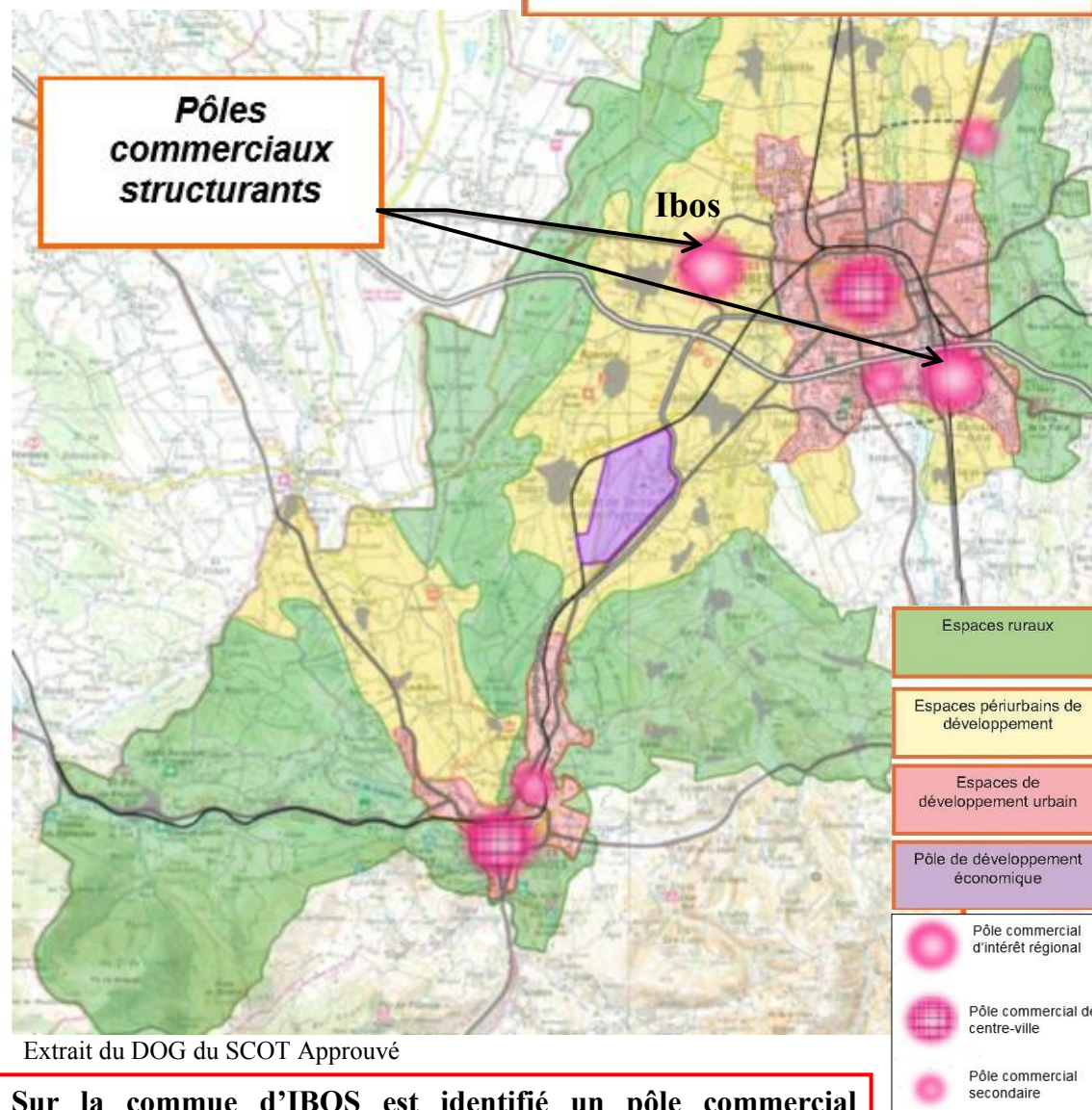
## Enjeux :

- Préserver les surfaces aptes à une activité agricole durable ;
- Assurer en milieu périurbain, la double vocation des espaces ;
- Préserver la qualité des eaux ;
- Maîtriser les impacts environnementaux des activités ;
- Permettre d'assurer les besoins d'espaces économiques non urbains.

## Objectifs généraux en matière d'aménagement :

- Favoriser les grandes étendues agricoles sans enclave ni mixité ;
- Faciliter l'accès aux parcelles agricoles exploitées pour les engins agricoles ;
- Réduire la consommation d'espaces agricoles par les urbanisations nouvelles ;
- Limiter l'urbanisation nouvelle à la continuité des espaces bâtis ;
- Anticiper les conflits d'usage ;
- Maîtriser les rejets dans les milieux, réduire les pollutions des eaux grâce à la mise en place progressive d'un assainissement collectif ;
- Développer une action foncière par exemple par la mise en place d'un observatoire et de dispositifs de gestion foncière.

## Les grands types d'espaces du territoire



Sur la commune d'IBOS est identifié un pôle commercial d'intérêt régional.



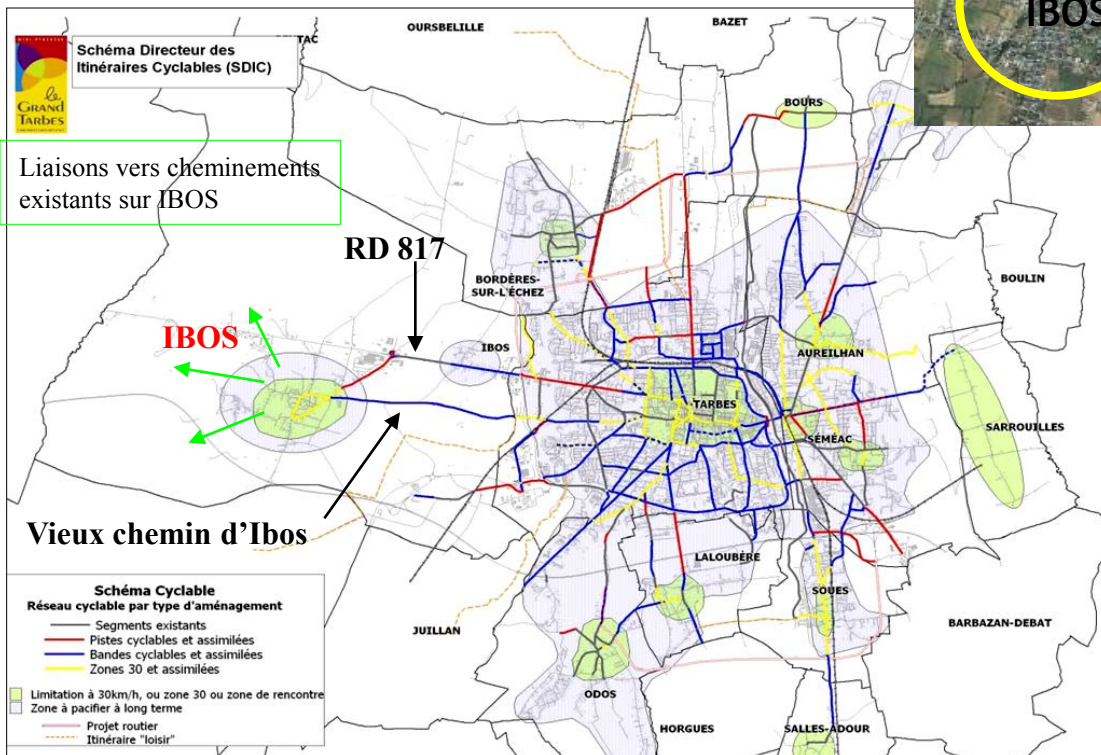
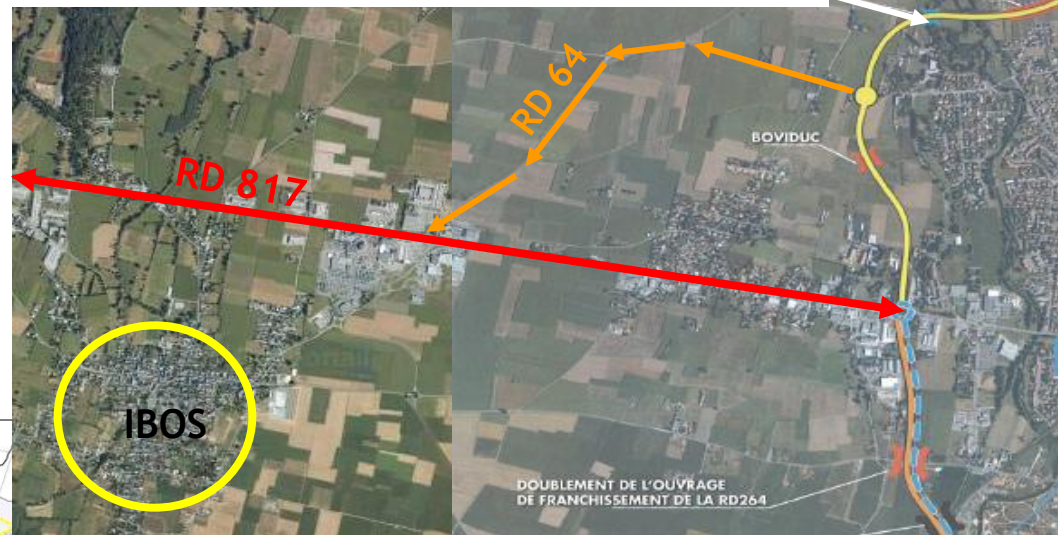
# Prendre en compte les grands projets du territoire comme appui de développement communal

➤ *Le contournement routier Nord-Ouest de Tarbes* passe sur la commune d'Ibos.

La réalisation de cet axe va entraîner :

- l'aménagement de la RD 64 jusqu'à Ibos et la réalisation d'un rond-point au niveau de la zone d'activités Nord,
- l'aménagement de la RD 817.

## Le contournement routier Nord-Ouest de Tarbes



➤ *Le schéma directeur des pistes cyclables du grand Tarbes* englobe la commune d'Ibos.

C'est ainsi que l'on aura à terme **deux axes qui seront restructurés et accompagnés de pistes cyclables** : la RD 817 et le vieux chemin d'Ibos.

Ces deux cheminements relient le centre d'Ibos avec le centre de Tarbes et pourront à terme se connecter avec les cheminements déjà existants (voir carte p 14 : GR, trait vert...).

Les circulations douces à l'échelle de la commune et l'aménagement des zones d'activités en bord de la RD 817 prendront appui sur ces grands projets de territoire pour leur requalification et leur développement.



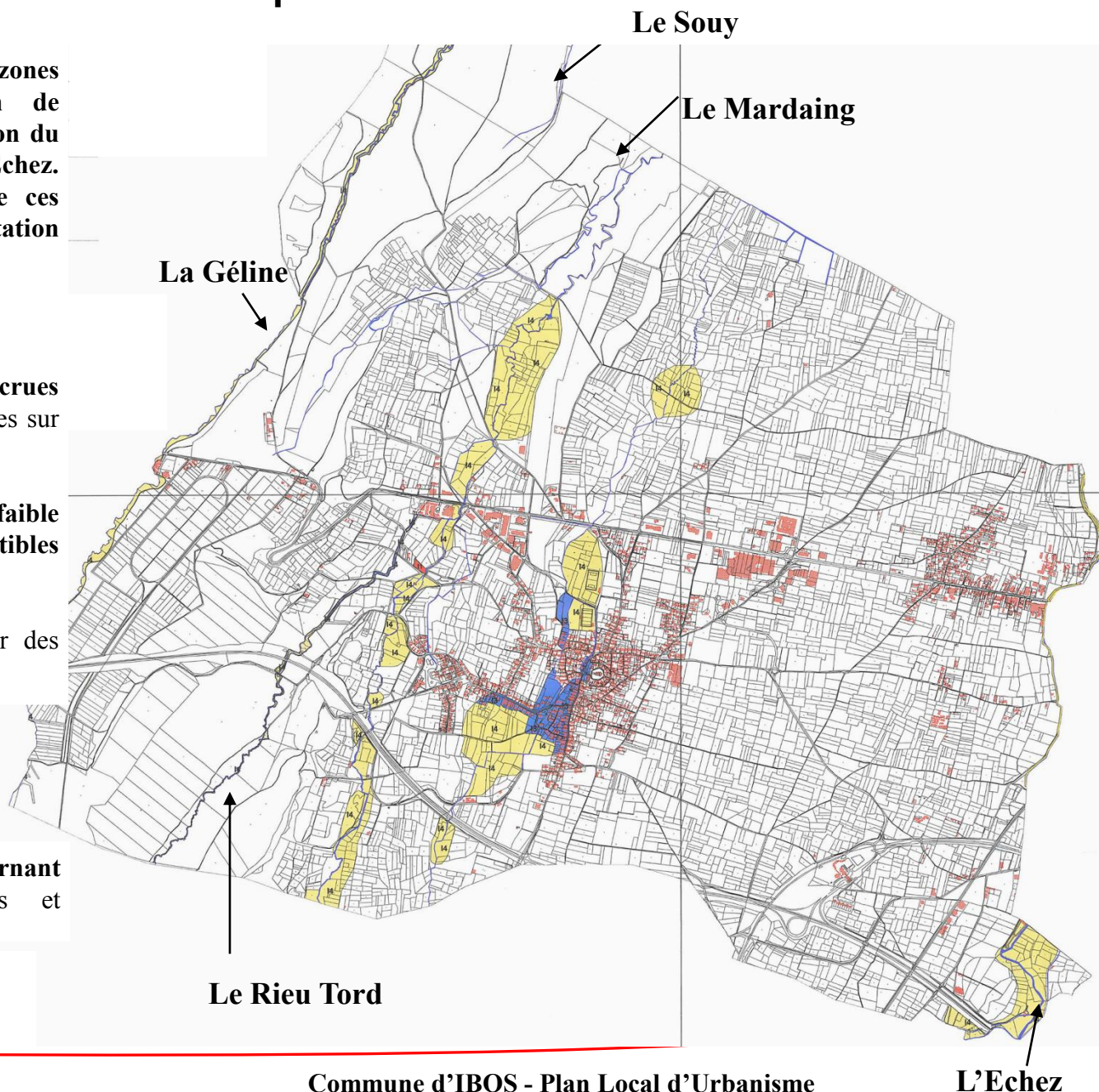
## Intégrer les documents règlementaires supra-communaux : PPR...

➤ La commune est impactée par des zones inondables répertoriées dans le plan de prévention des risques naturels d'inondation du Souy, du Mardaing, de la Géline et de l'Echez. Le projet communal prendra en compte ces secteurs en respectant la réglementation imposée.

Ce PPRI est caractérisé par :

- Des zones jaunes d'expansion de crues nombreuses sur les 4 ruisseaux et très étendues sur le Souy et le Mardaing : **inconstructibles**,
- Quelques zones bleues à aléas modéré ou faible en cœur de village sur le Mardaing : **constructibles sous conditions**,
- Une zone rouge à aléas fort, au quartier des Moulètes sur le Souy : **zone inconstructible**.

➤ La commune est classée en classe 4, concernant les séismes. Les futures constructions et aménagements intégreront les prescriptions.



# Définir les objectifs de population et de modération de l'espace à horizon 2025

## Les objectifs de population retenus par la commune :

La commune d'IBOS a eu une croissance de population continue de 1968 à 1999 (moyenne annuelle autour de 1,3%), puis une stagnation (moins 5 habitants) entre les deux derniers recensements (1999-2009), pour reprendre une croissance de 2% par an de 2009 à 2012.

IBOS compte aujourd'hui 2 955 habitants (INSEE 2012). Afin de maintenir son dynamisme de pôle péri-urbain affirmé dans le SCOT, la commune souhaite, à horizon 2025, se situer entre 0,6 et 1% de croissance moyenne et accueillir au moins **200 habitants supplémentaires pour s'approcher des 3 200 habitants (soit un rythme de 15 habitants supplémentaires par an** - seuil limite pour le bon fonctionnement des équipements publics : scolaires notamment).

En appliquant à ce nombre d'habitants l'indice INSEE du nombre de personnes par logements à IBOS (2,4), cela représente un rythme de construction de **83 logements supplémentaires soit 6 à 7 logements par an**.

Pour calculer le nombre de logements supplémentaires en résidences principales, il faut également prendre en compte **le phénomène de décohabitation**. En effet, durant la période de stagnation de la population, il est important de noter que 101 nouvelles résidences principales ont été construites soit 10 logements par an correspondant uniquement au desserrement des ménages.

Ce besoin pour les années à venir, pourrait être approché à partir du constat actuel : Si l'on applique aux 2774 habitants (INSEE 2009) le coefficient du nombre de personnes par logements, cela représente 1155 résidences principales, et si de ce nombre on déduit le nombre réel de résidences principales sur la commune en 2009 qui était de 982, on constate que le besoin pour le desserrement des ménages est voisin de 174 logements, soit environ 13 logements par an pour les 13 années à venir.

Cependant pour rester dans une logique cohérente, en tenant compte de la crise économique qui tend à freiner ce phénomène, la commune souhaite rester autour des 10 logements par an de la décennie 1999-2009, ce qui situe **le rythme de construction à envisager par an à environ 16 logements par an jusqu'en 2025**.

Ces objectifs sont en cohérence avec le SCOT qui se base, pour les espaces périurbains regroupant 17 communes, sur une évolution démographique hypothétique concernant la période 2006-2025, de 1700 à 2000 habitants supplémentaires, ce qui représente la réalisation de 100 à 120 logements par an.

# Définir les objectifs de population et de modération de la consommation de l'espace à horizon 2025

La commune souhaite maintenir son dynamisme et améliorer sa qualité de vie :

- en organisant l'accueil des nouveaux habitants proches du centre bourg et en limitant l'étalement urbain,
- en mettant en place une densité qualitative dans les futurs secteurs d'habitat,
- en accompagnant la croissance de sa population par une mixité urbaine renforcée.

Avec une densité moyenne de 20 logements à l'hectare, préconisée par le SCOT, les 16 logements par an représentent une superficie destinée à la construction de 0,8 à 1 hectare par an, **soit pour les 13 années à venir (2013-2025), la mise en place d'une réserve foncière de 13 ha.**

En tenant compte de **la rétention foncière**, cela double le nombre d'hectare nécessaire à l'urbanisation future à vocation d'habitat de la commune, pour la durée du PLU (jusqu'en 2025) soit **25 ha environ.**

## A horizon 2025 :

Le projet de PLU d'IBOS permettra d'accueillir

**200 habitants supplémentaires et 83 logements**

sur des terrains réservés à l'urbanisation à vocation d'habitat

**sur une surface de 25 ha**

avec une densité **moyenne de 20 logements à l'hectare.**

La commune souhaite en parallèle, favoriser la rénovation de l'habitat ancien et la densification des tissus bâtis afin de réduire le rythme d'artificialisation des sols pour les années à venir (conformément aux objectifs du SRCAE).



## **PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET LE TERRITOIRE AGRICOLE**

- Protéger l'ensemble du patrimoine naturel : les masses boisées existantes, les ripisylves et instaurer des continuités écologiques jusque dans le bourg,
- Favoriser les prairies et conserver les haies bocagères support de biodiversité dans la partie ouest du territoire,
- Protéger l'agriculture pour sa valeur économique et en tant que garante d'un paysage « écrin » de l'agglomération tarbaise,
- Préserver les points de vue et le cône de vue sur le grand paysage,
- Valoriser les espaces de loisirs et les activités de pleine nature,
- Mettre en place des circulations douces en connexion avec celles du grand territoire, préserver et mettre en valeur le «petit patrimoine communal».

# Protéger l'ensemble du patrimoine naturel : les masses boisées existantes, les ripisylves et instaurer des continuités écologiques jusque dans le bourg

## ➤ Sauvegarder les masses boisées du territoire :

La protection du revers du plateau de Ger, est retenue à plusieurs titres :

- seul relief du territoire,
- élément géologique majeur,
- masse boisée importante (bois du Commandeur) poumon de l'agglomération de Tarbes,
- appui et limite ouest de la commune.

Principalement situées sur ce coteau, ces masses boisées s'étirent également le long des cours d'eau, au nord en bois épars, à l'est sur le relief du Pouey et au sud le long de l'autoroute.

Porteuses de biodiversité, elles seront protégées sur l'ensemble du territoire.

## ➤ Utiliser un réseau hydrographique riche pour créer des continuités écologiques (trames bleues) :

Les nombreux cours d'eau et les canaux constituent un réseau écologique sur la commune jusque dans le bourg, s'appuyant sur les ripisylves et les haies bocagères et en lien avec les territoires voisins. Ces continuités peuvent être de plus, des supports de circulations douces.

## ➤ Préserver le patrimoine naturel inventorié des ZNIEFF :

➤ Toute la partie ouest de la commune :

- les « Landes humides du plateau de Ger »,
- le site « bois des collines de l'ouest tarbais »,
- le site du « Plateau de Ger et des coteaux de l'ouest tarbais »,

➤ le réseau hydrographique de l'Echez à l'Est, depuis sa confluence avec la Gespe et jusqu'à l'Adour, sont inventoriés en tant que ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique).

La commune souhaite préserver ce patrimoine, lieu de biodiversité.



➤ Protéger et mettre en valeur les canaux du centre bourg, en tant que patrimoine naturel et éléments culturels patrimoniaux (anciennes rigoles d'irrigation au sein des quartiers du village).



# Favoriser les prairies et conserver les haies bocagères support de biodiversité dans la partie ouest du territoire

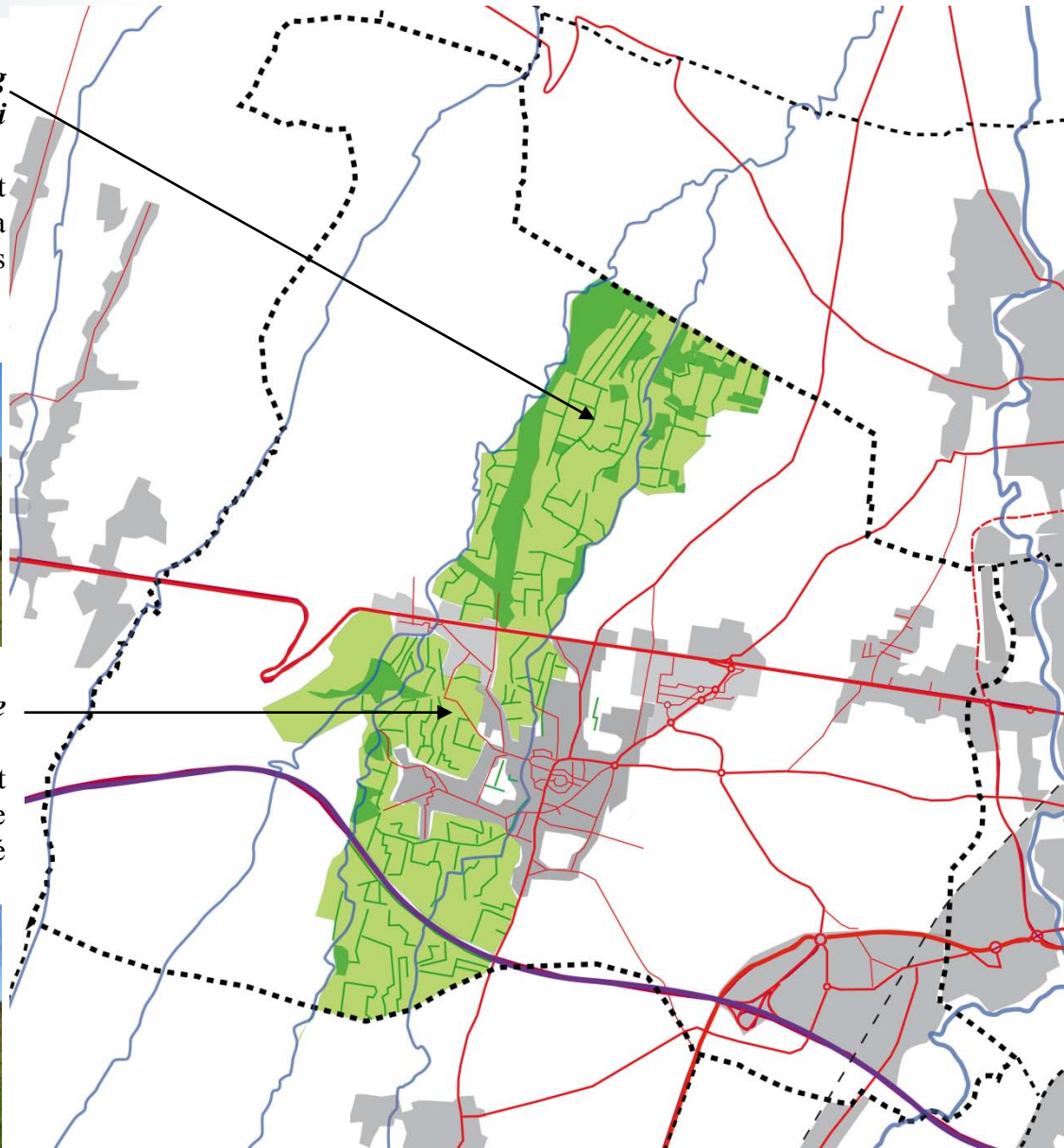
➤ *Préserver les haies bocagères à l'ouest du bourg pour la biodiversité et la qualité du paysage ainsi que leurs continuités à l'intérieur du bourg :*

A l'ouest du territoire se trouve entre coteau et ruisseau, une zone importante de haies bocagères. La commune souhaite son maintien pour garantir les écosystèmes et les continuités écologiques.



➤ *Favoriser les prairies pour la flore et la faune ordinaire :*

Dans cette partie Ouest bocagère, les prairies sont les cultures dominantes, constituant un réservoir de biodiversité ordinaire. Ce secteur sera préservé également à ce titre.





# Protéger l'agriculture pour sa valeur économique et en tant que garante d'un paysage « écrin » de l'agglomération tarbaise

Le positionnement d'IBOS en secteur péri-urbain dans le SCOT incite à préserver des surfaces aptes à une agriculture durable et à maintenir un équilibre entre urbanisation et agriculture.

La collectivité souhaite sauvegarder l'activité agricole qui en occupant 51,5 % du territoire communal constitue un élément économique et paysager essentiel de son territoire.

➤ *Préserver le secteur agricole du mitage afin d'assurer le devenir des exploitations :*

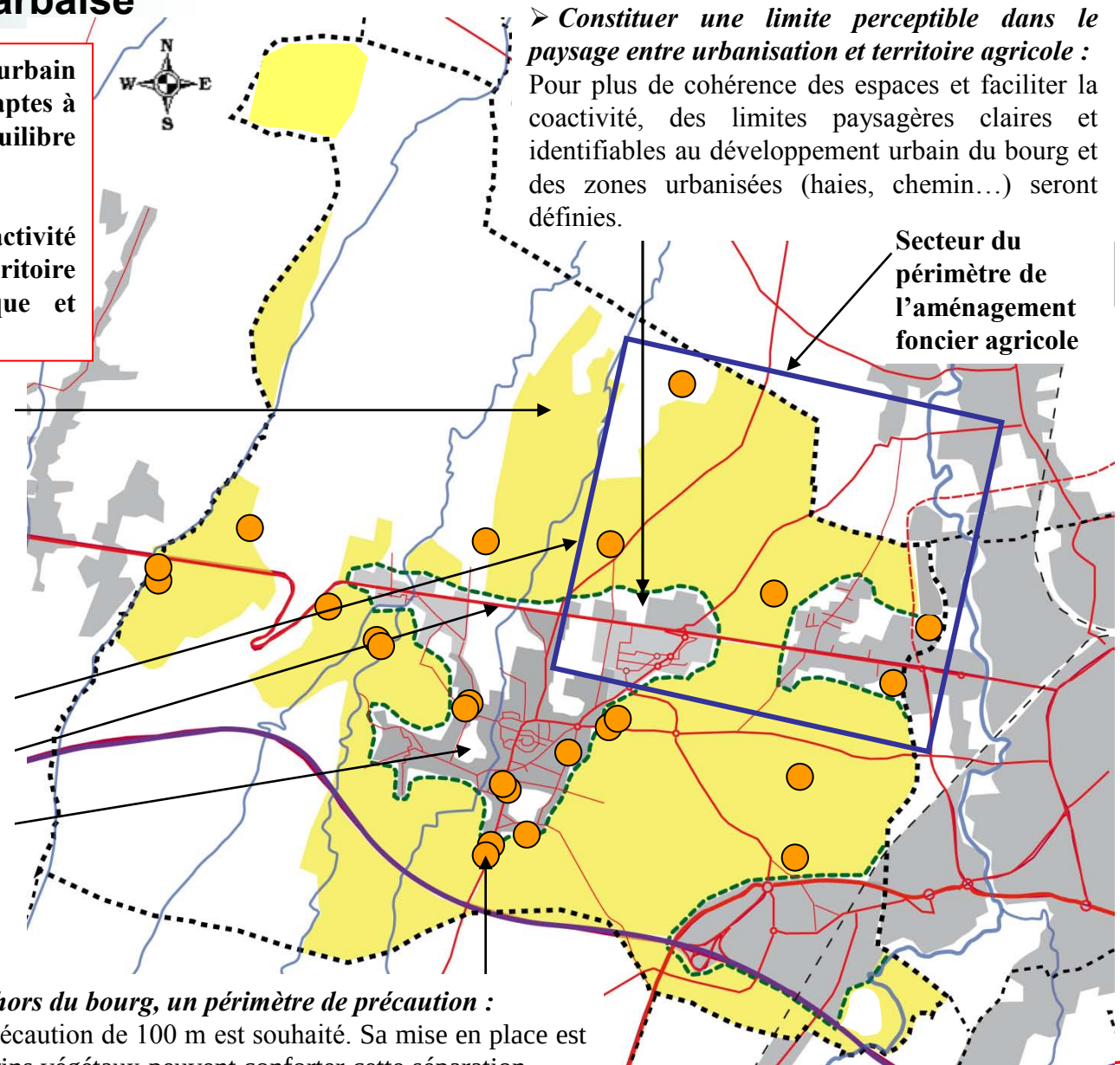
IBOS a un territoire agricole peu impacté qui constitue une entité cohérente de plaine agricole tout autour du bourg.

Les objectifs fixés par la collectivité sont de :

- préserver les surfaces aptes à une activité agricole durable en favorisant les grandes étendues agricoles sans enclave ni mixité,
- prendre en compte le périmètre de l'aménagement foncier agricole,
- conserver les coupures d'urbanisations existantes,
- vouer les enclos agricoles dans le bourg à l'urbanisation pour éviter d'étaler la zone urbanisée sur le domaine agricole périphérique .

➤ *Maintenir autour des bâtiments agricoles en dehors du bourg, un périmètre de précaution :*

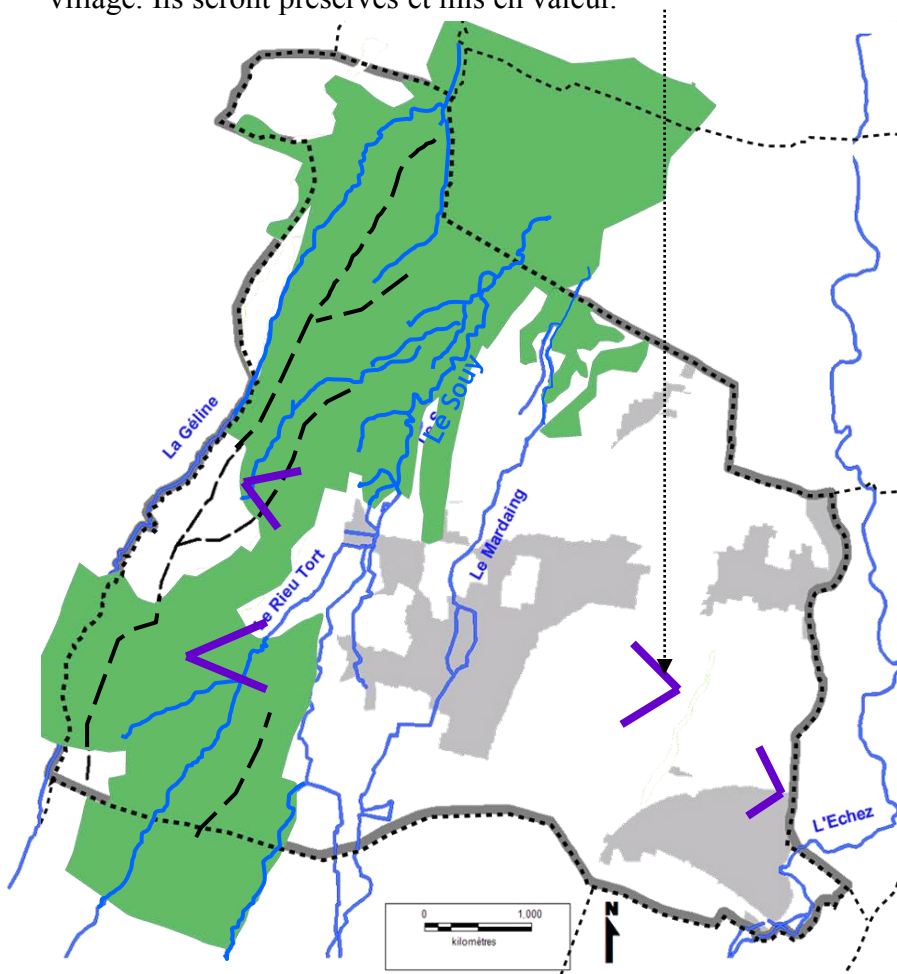
Autour des bâtiments agricoles, un périmètre de précaution de 100 m est souhaité. Sa mise en place est une sécurité pour la pérennité des activités. Des écrins végétaux peuvent conforter cette séparation.



# Préserver les points de vue et le cône de vue sur le grand paysage

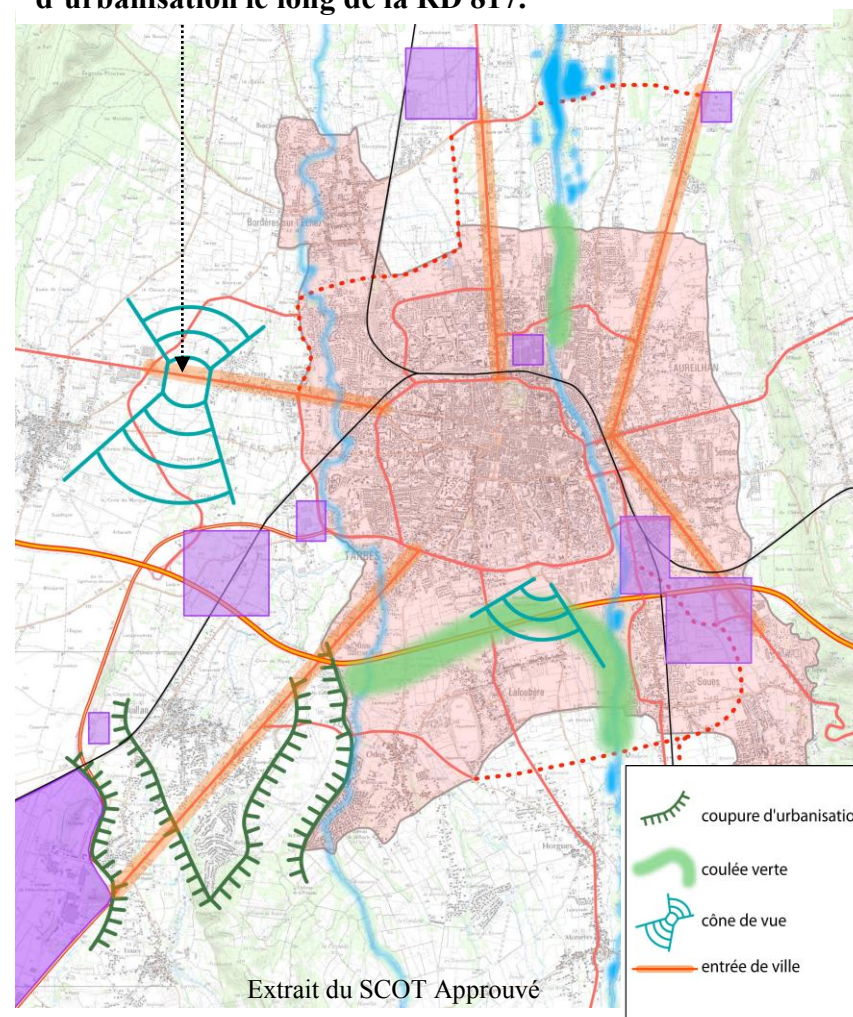
## ➤ Mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage :

Des points de vue majeurs sont inscrits dans le paysage : des perceptions éloignées depuis le coteau, des vues plus ouvertes depuis la plaine sur les Pyrénées, sur la collégiale et sur le village. Ils seront préservés et mis en valeur.



## ➤ Préserver le cône visuel du SCOT :

Dans la plaine, un cône visuel sera préservé. Il ouvre la vue d'une part sur les Pyrénées au sud et sur la plaine agricole au nord. Son maintien préservera **une coupure d'urbanisation le long de la RD 817**.





# Valoriser les espaces de loisirs et les activités de pleine nature

## ➤ *Aménager le bois du Commandeur, poumon de l'agglomération Tarbaise :*

Le bois du Commandeur représente une superficie de 20 ha en pied du coteau de Ger. A ce jour, les arbres existants anciens présentent des risques de chute.

### **La commune souhaite remettre en état cet équipement de loisir majeur et engager :**

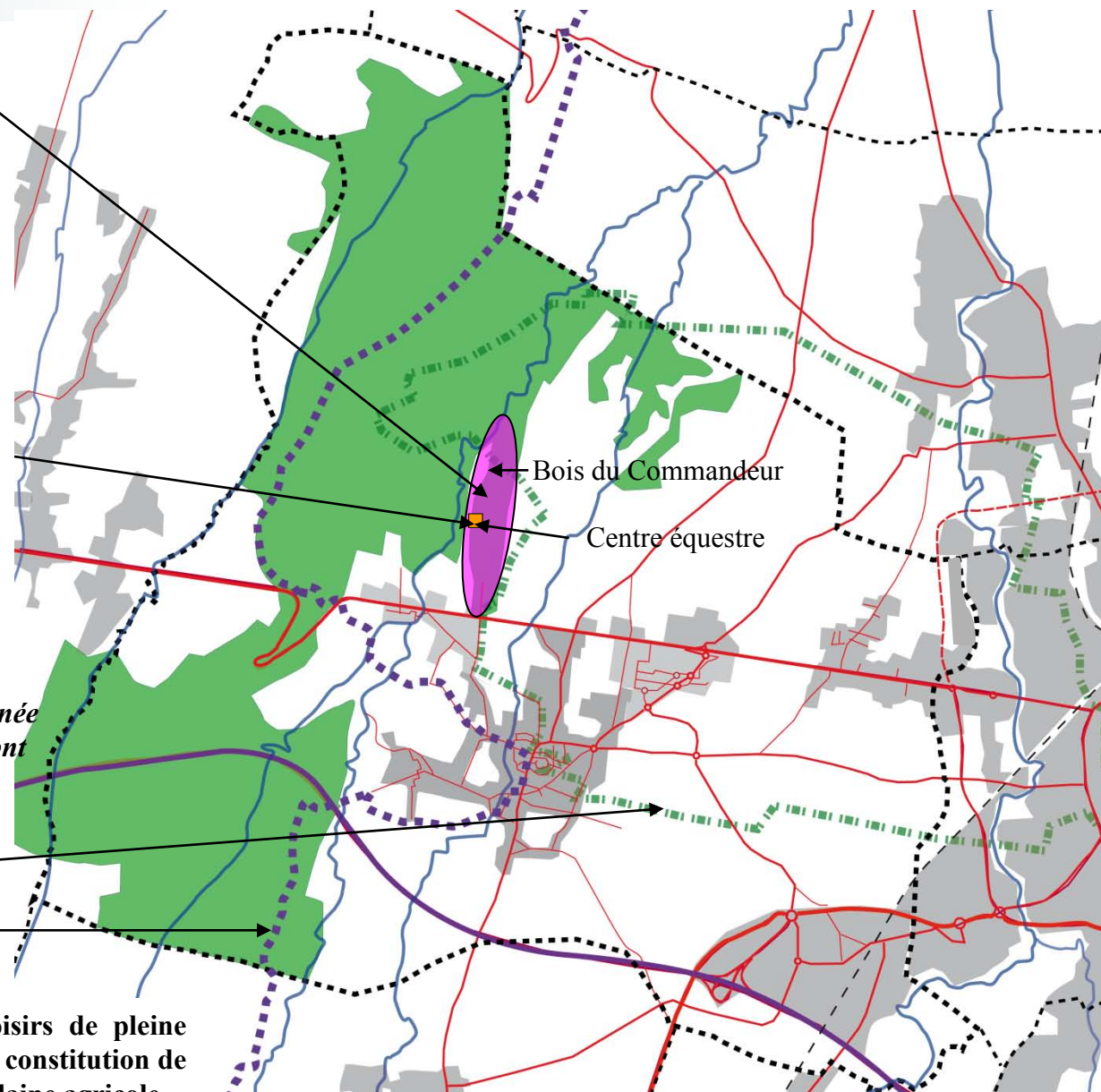
- des travaux de replantation,
- des aménagements de signalétique, accueil,
- des aménagements complémentaires dans le domaine équestre qui permettraient de renforcer et de maintenir la commune dans le circuit d'organisation de la coupe du monde d'endurance. La présence de nombreux concurrents étrangers montrent l'intérêt qu'ils portent à cette manifestation. En étroite collaboration avec la ville de Tarbes (ville du cheval), un pôle d'excellence pourrait être créé.

## ➤ *Maintenir et mettre en valeur les chemins de randonnée et soutenir les activités (sportives, équestres...) qui y sont greffées :*

Il y a sur la commune de nombreux cheminements :

- le trait vert,
- Le GR 101 circuit de grande randonnée,
- Le chemin des étoiles,
- Les sentiers forestiers...

**La commune souhaite fédérer et renforcer ces loisirs de pleine nature et au travers des cheminements, permettre la constitution de la trame verte reliant l'Echez au Mardaing dans la plaine agricole.**





# Mettre en place des circulations douces en connexion avec celles du grand territoire, préserver et mettre en valeur le «petit patrimoine communal»

## ➤ Définir un réseau de circulations douces (déplacement quotidien, loisirs) :

La qualité du cadre de vie passe par la complémentarité des circulations.

Pour cela, dans le bourg et entre le bourg et les équipements majeurs, des circulations douces seront mises en place en complément du réseau du Grand Tarbes.

Ce réseau se connectera sur les cheminements de loisirs existants.



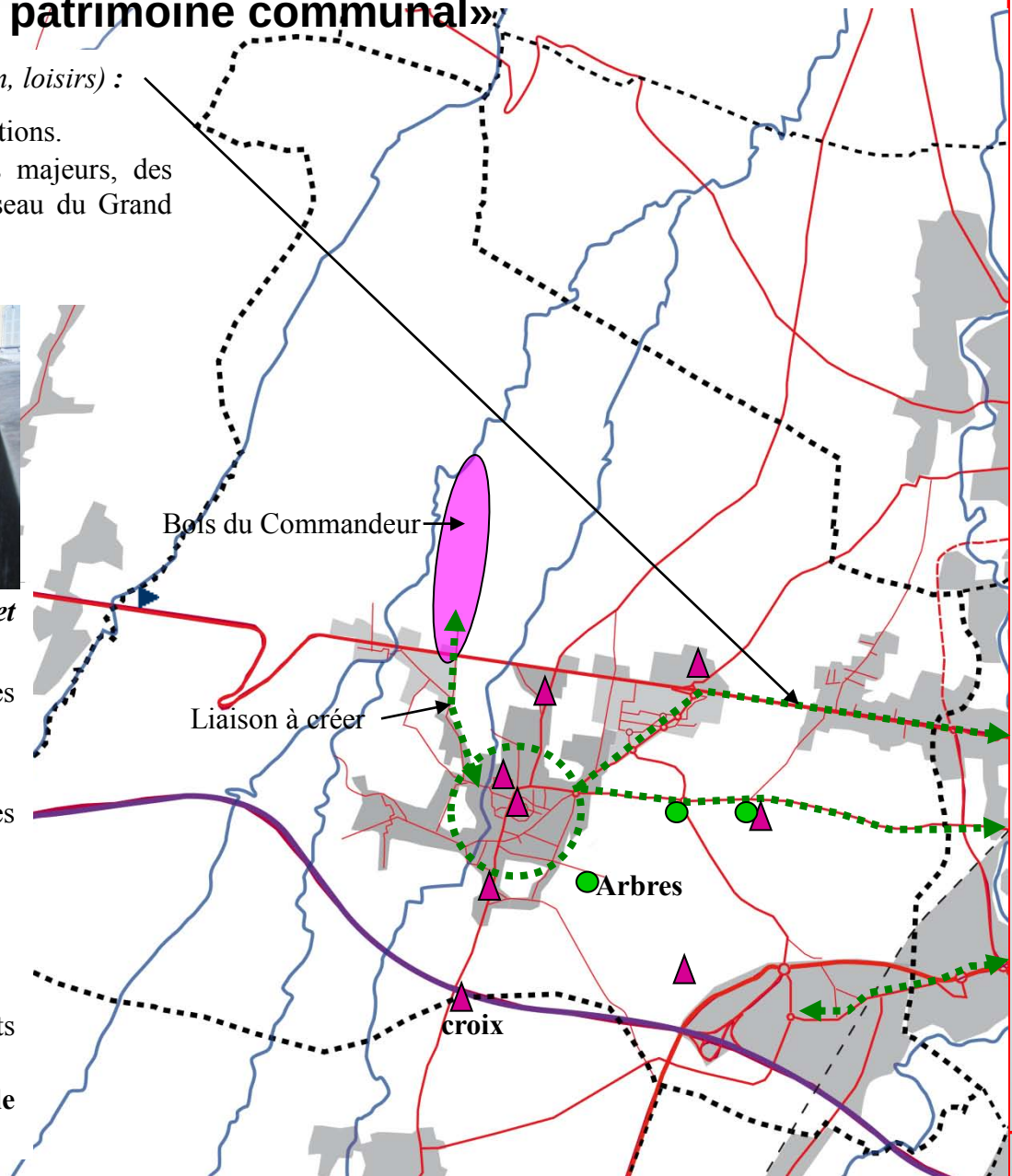
## ➤ Préserver, mettre en valeur le «petit patrimoine communal » et le remettre en état en liaison avec les associations :

Le petit patrimoine communal prend en compte à la fois des éléments bâtis et des éléments naturels (végétaux....) :

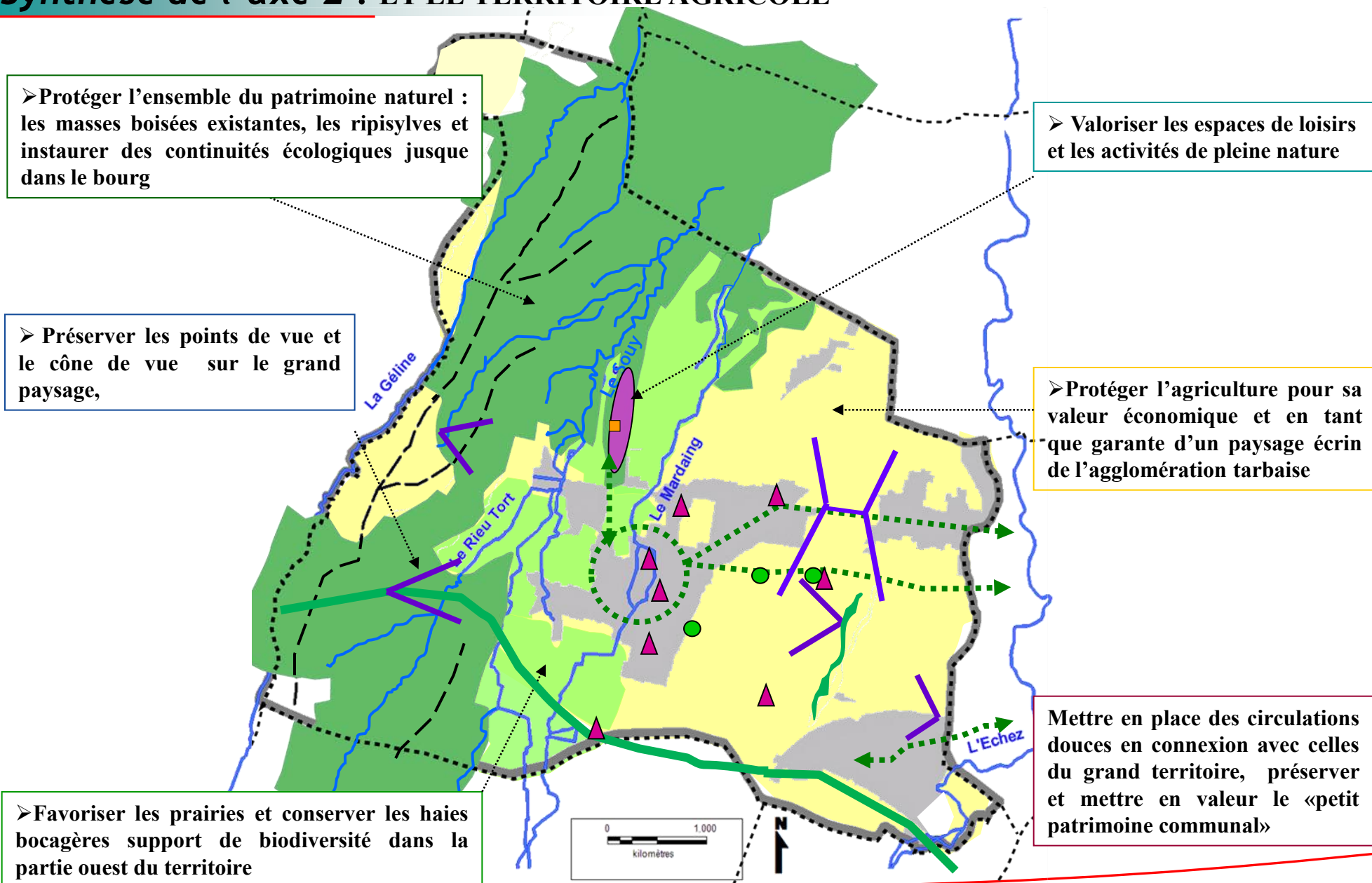
- les croix, statues, puits... qui ont eu un rôle historique fort,
- le petit patrimoine bâti des cours d'eau : ponts de pierre, vannes en pierre, moulins, ponceaux en schiste,
- l'ensemble des canaux du centre bourg,
- les sources,
- les arbres rois, les haies.

Ces éléments font le charme de la commune et sont des éléments riches culturellement.

Les éléments majeurs seront protégés au titre de l'article L.123.1.5 § 7 du Code de l'Urbanisme.



## Synthèse de l'axe 2 : ET LE TERRITOIRE AGRICOLE



## **RECENTRER ET CONFORTER LE DEVELOPPEMENT URBAIN SUR LE BOURG**

- Aménager les entrées du bourg et identifier une limite franche entre bourg et territoire agricole,
- Densifier le bourg et prévoir le potentiel d'urbanisation future dans les poches agricoles enclavées,
- Aménager de véritables quartiers dans une cohésion d'ensemble,
- Planifier les équipements publics nécessaires à l'accueil du développement démographique retenu.



# Aménager les entrées du bourg et identifier une limite franche entre bourg et territoire agricole

Afin d'améliorer le cadre de vie et rendre plus lisible le bourg et ses limites, plusieurs actions seront progressivement réalisées :

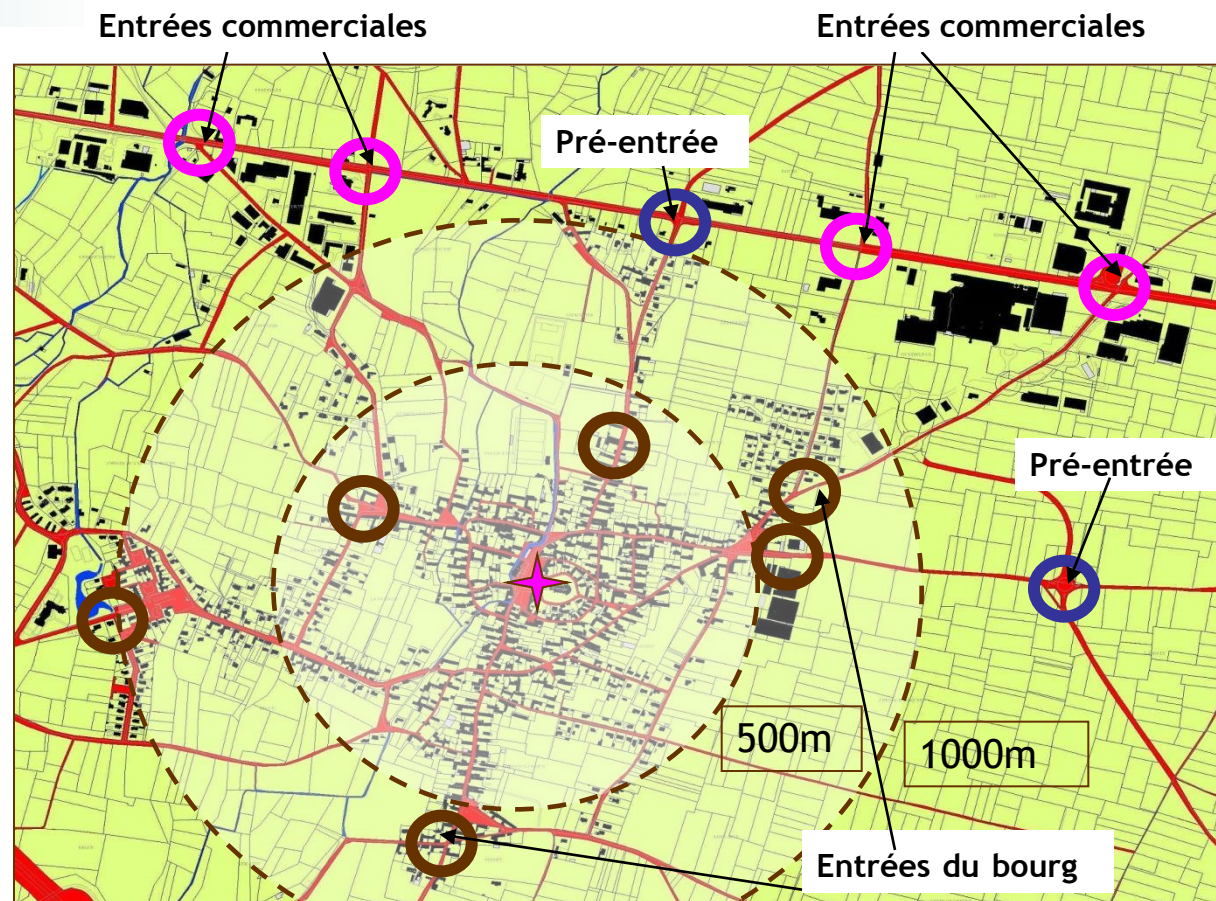
## ➤ Aménager des entrées de bourg qualitatives pour affirmer des «portes» d'entrée dans l'urbanisation

Plusieurs entrées de bourg sont aujourd'hui esquissées. Elles seront aménagées dans le temps (plantations d'arbres, réalisation de murets...), afin de qualifier et d'affirmer l'accès sur le bourg.

En lien avec les limites paysagères dessinées du tissu urbain, elles afficheront une limite claire entre entité urbaine et zone agricole.

## ➤ Matérialiser les limites urbaines du bourg en s'appuyant sur les écrans paysagers existants et par la mise en place de plantations arborées

Espace urbain et espace agricole sont aujourd'hui imbriqués. Le but est de définir une limite claire à la zone urbanisée, en travaillant la couture entre l'espace bâti et l'espace agricole en s'appuyant sur les haies et masses boisées existantes ainsi que par la mise en place de haies paysagères en bordure du village qui participeront de plus, à l'amélioration du cadre de vie.



Deux périmètres indicatifs sont définis :

- Le cercle de 500 m : l'échelle de la ville ancienne, l'échelle de la ville à pied, périmètre de densification du bourg.

Dans cet espace, les «dents creuses» des zones urbaines pourront être construites et les surfaces libres seront destinées à recevoir le potentiel futur d'urbanisation.

- Le cercle de 1000 m : l'échelle de la ville qui s'étend, l'échelle de la ville en voiture, périmètre de «dissage» entre zone urbaine et zone agricole. C'est entre le cercle de 500 m et ce cercle que se situera la future limite du bourg.

# Densifier le bourg et prévoir le potentiel d'urbanisation future dans les poches agricoles enclavées

## ➤ Conforter le bourg et améliorer son cadre de vie :

Afin d'impulser une dynamique d'amélioration du cadre de vie et une rationalisation des dépenses collectives, le choix a été fait de renforcer le potentiel constructible directement sur le bourg.

En prenant en compte les préconisations du SCOT en péri-urbain :

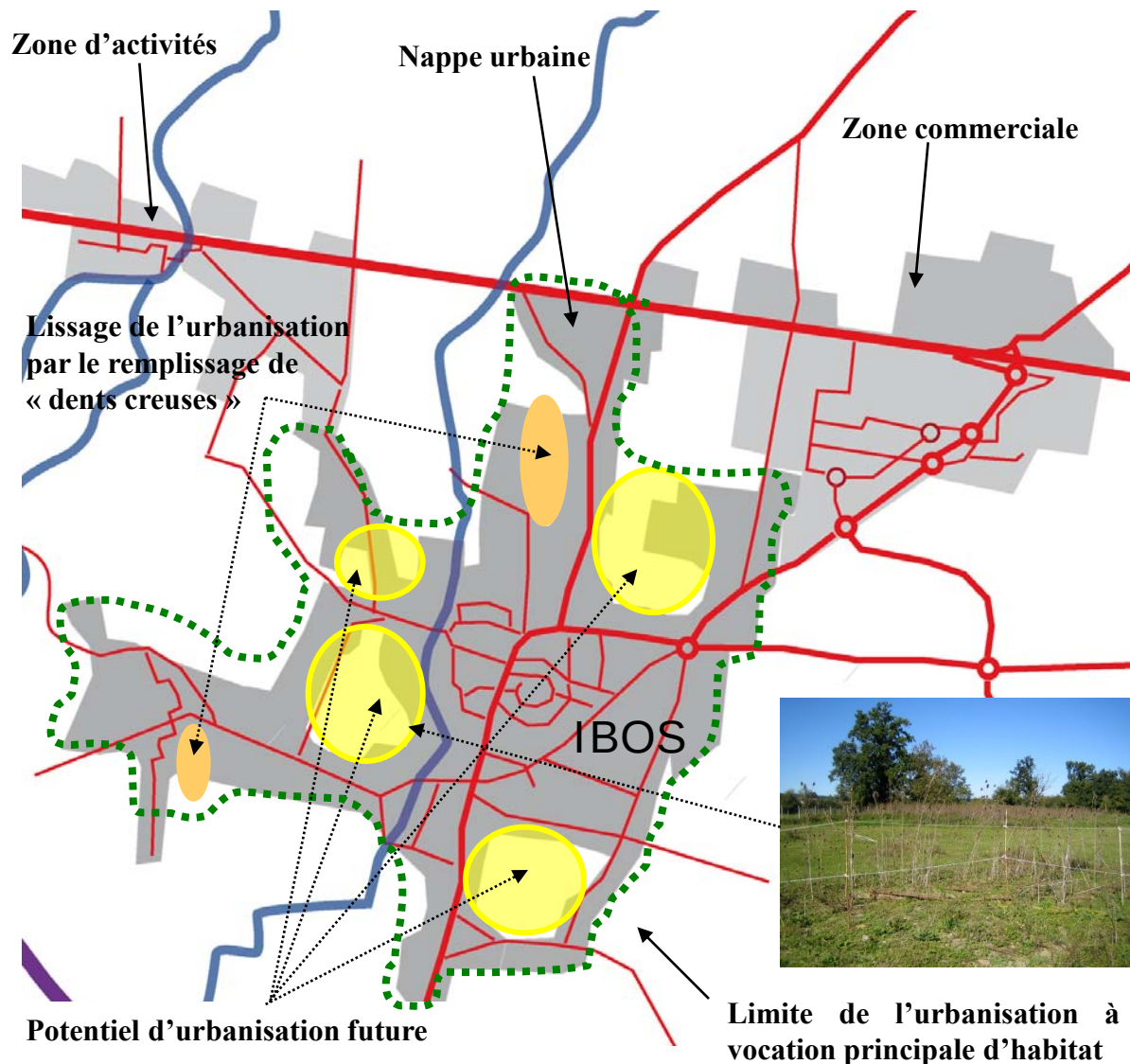
- \* urbanisation concentrique autour des bourgs,
- \* Densité moyenne de 20 logements à l'hectare, et en fonction des objectifs de population affichés :

le potentiel de superficie à vouer à l'urbanisation future pour IBOS à horizon 2025 est de 25 hectares environ.

Cette superficie trouve naturellement sa place dans les enclaves non bâties du village et la densification des zones déjà urbanisées.

En effet, dans le bourg, les enclaves agricoles à ce jour et quelques «dents creuses» offrent un potentiel à peu près équivalent à la superficie nécessaire pour recevoir l'urbanisation des 13 prochaines années.

Les étirements le long des voies ont amorcé un étalement urbain que la commune souhaite stopper.



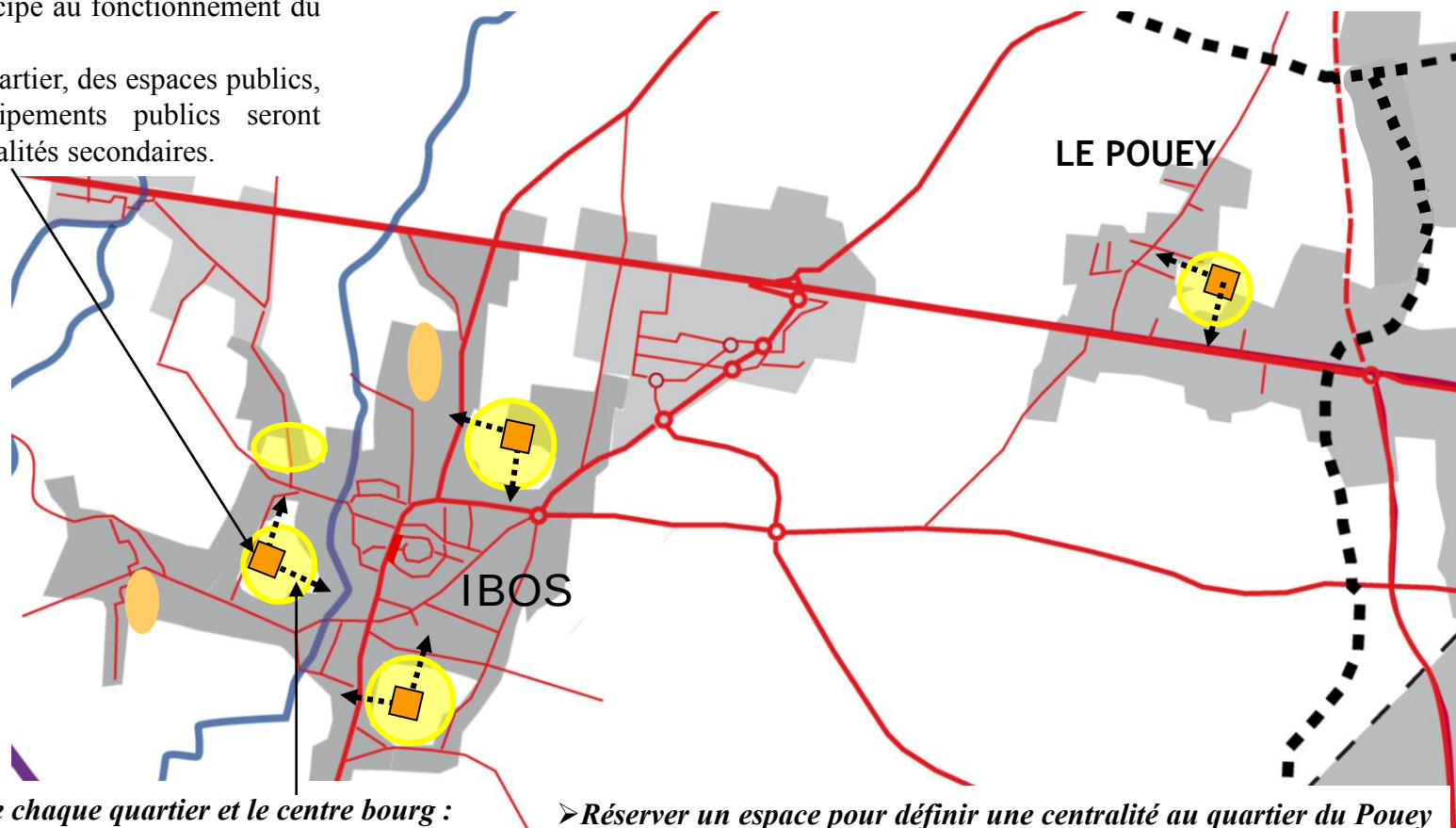


# Aménager de véritables quartiers dans une cohésion d'ensemble

## ➤ *Faire de chaque quartier un espace de vie :*

La place de l'espace public dans le développement du bourg est essentielle puisque c'est l'espace fédérateur qui crée le lien social et participe au fonctionnement du lieu.

A l'échelle de chaque futur quartier, des espaces publics, accompagnés parfois d'équipements publics seront réalisés afin de créer des centralités secondaires.



## ➤ *Améliorer le maillage entre chaque quartier et le centre bourg :*

Afin de constituer un bourg accessible et structuré, il est nécessaire de mettre en place des liens structurants forts. Ces axes de liaison seront aménagés de manière à inciter les déplacements doux (non motorisés) en lien avec les secteurs d'équipements publics et le centre.

## ➤ *Réserver un espace pour définir une centralité au quartier du Pouey et créer des connexions viaires :*

Le quartier du Pouey étant excentré du cœur de la commune d'IBOS, un espace public de quartier structuré et bordé de bâtis, sera aménagé pour constituer une centralité forte, relié à la desserte existante par des voies de liaison.



# Planifier les équipements publics nécessaires à l'accueil du développement démographique retenu

## ➤ *Préserver et mettre en valeur la qualité patrimoniale du bourg :*

Le bâti dans son ensemble ainsi que la structure du bourg ont une grande qualité patrimoniale. La commune souhaite la préserver, et faire en sorte que l'ensemble des projets viennent conforter cette qualité en suivant des règles spécifiques issues de l'existant.

## ➤ *Favoriser la mixité sociale :*

Assurer un habitat diversifié (maisons de ville, ensemble d'habitations, petits collectifs...) et des règles de densité décroissante du centre vers la périphérie du village, permettant d'accueillir toutes les catégories de population (aussi bien en accession qu'en location).

## ➤ *Prévoir les équipements publics en lien avec le développement démographique envisagé :*

- Afin de permettre une meilleure intégration des nouvelles populations, des équipements seront créés pour venir renforcer l'existant (salle des sports, parking du cimetière, carrière du club équestre, accrobranche, équipements de sports et loisirs complémentaires, développement des communications numériques.....).
- Une politique de réserve foncière sur chaque nouveau quartier pour créer des centralités secondaires (espaces publics, parcs, espaces de jeux pour enfants, aires de stationnement...) sera mise en place.
- la politique d'aménagement des équipements publics sera poursuivie.
- La mise en adéquation des réseaux d'infrastructure accompagnera le développement envisagé.
- Le transport en commun entre IBOS et TARBES sera à conforter.

## ➤ *Mettre en place des équipements de qualité répondant aux exigences de protection environnementale :*

La commune souhaite réaliser des équipements publics répondant aux dernières exigences environnementales qui intègrent toutes les activités liées à la conception, la construction, le fonctionnement et la déconstruction de tels bâtiments.

Les secteurs d'urbanisation envisagés seront tous reliés au réseau d'assainissement collectif par une politique de gestion de l'eau et d'assainissement anticipée :

- un schéma directeur concernant l'évacuation des eaux pluviales sera établi,
- le schéma directeur d'assainissement sera mis en adéquation avec le PLU,
- la sécurisation de la ressource en eau sera soutenue.



# Synthèse de l'axe 3 : RECENTRER ET CONFORTER LE DEVELOPPEMENT URBAIN SUR LE BOURG

Identifier une limite franche entre bourg et territoire agricole et aménager les entrées du bourg

Aménager de véritables quartiers dans une cohésion d'ensemble

Hiérarchiser les entrées

LE POUEY

IBOS

Densifier le bourg et prévoir le potentiel d'urbanisation future dans les poches agricoles enclavées

Planifier les équipements publics nécessaires à l'accueil du développement démographique retenu

## SOUTENIR ET FAVORISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

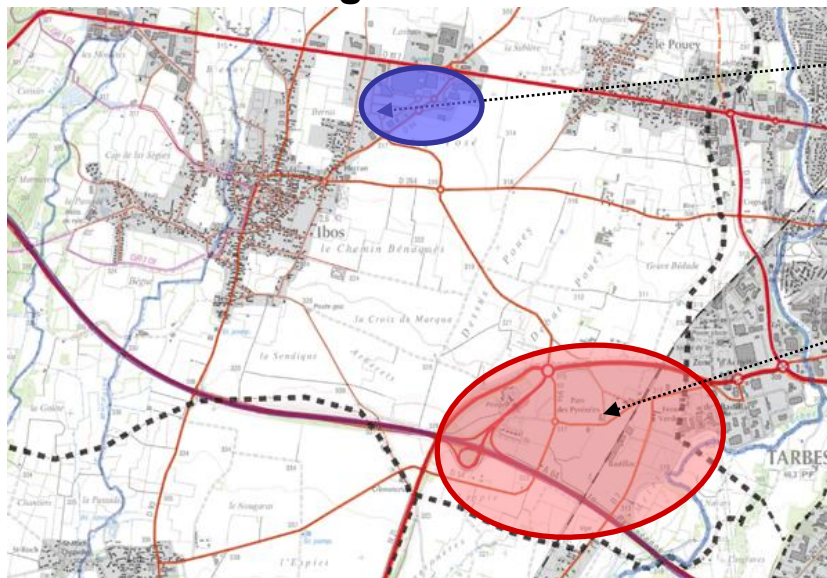
- Soutenir les pôles économiques de l'échelle de l'agglomération jusqu'à l'échelle régionale :  
Accompagner et prévoir l'extension du pôle commercial du Méridien,  
Poursuivre l'aménagement de la zone d'activités intercommunale des Pyrénées,
- Favoriser la requalification des anciennes zones d'activités : Maye Lane, la zone Nord et le Pouey,
- Soutenir l'embryon commercial du centre bourg par une action volontaire sur le bâti existant.



# Soutenir les pôles économiques de l'échelle de l'agglomération jusqu'à l'échelle régionale :

Accompagner et prévoir l'extension du pôle commercial du Méridien

Poursuivre l'aménagement de la zone d'activités intercommunale des Pyrénées



➤ **Favoriser la requalification de la zone du Méridien :** un projet d'initiative privée est en cours actuellement. La commune souhaite favoriser et soutenir tout projet de mise en qualité de la zone qui est également **un pôle culturel fort avec sa scène nationale.**

➤ **Poursuivre le développement de la ZAC des Pyrénées, projet communautaire :** L'aménagement de la ZAC des Pyrénées est depuis 2011, dans sa troisième tranche de réalisation qui sera aboutie vers 2014. La commune s'engage à soutenir ce projet porteur de nombreux emplois pour IBOS et l'agglomération.

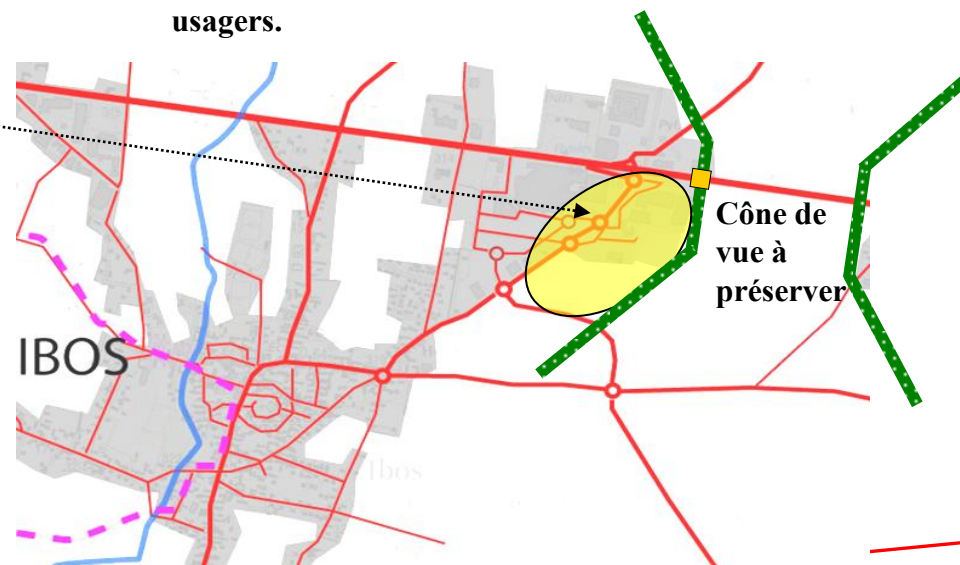
➤ **prévoir en concertation avec la société d'autoroute et le Grand Tarbes, une zone de covoiturage pour les usagers.**

➤ **Organiser une extension qualitative de la zone du Méridien, ainsi qu'une limite paysagère :** Depuis la RD 817, la perception visuelle que l'on a de la zone, n'offre que des arrières de bâtis peu qualitatifs. Le souhait de la collectivité est de redéfinir une entrée qui permettra :

- de desservir à la fois la zone sud et la zone nord,
- de mettre en place une limite qualitative au cône de vue.

➤ **Favoriser sur l'ensemble des zones d'activités, la prise en compte des énergies renouvelables** (photovoltaïques, circuit fermé de chaleur ou de refroidissement...).

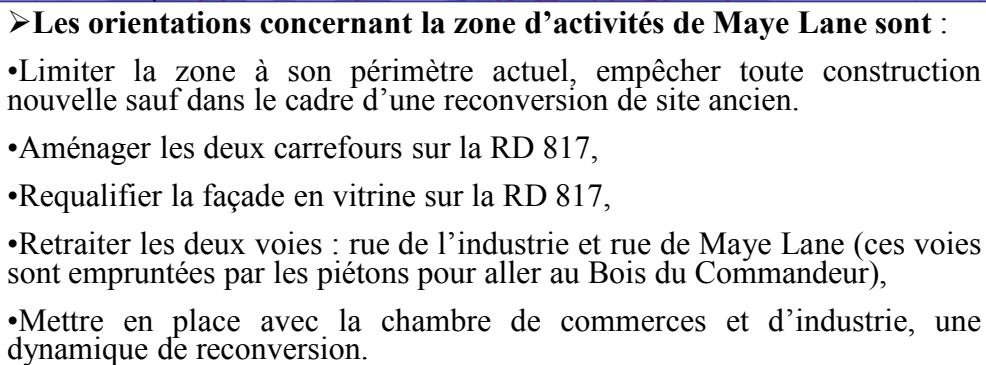
Par ailleurs, la volonté communale est de réserver au sud, un secteur de développement pour les 13 années à venir, structurant également une limite qualitative depuis l'entrée sud.



# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

- la zone d'activités de Maye Lane,
- la zone d'activités Nord,
- la zone du Pouey.

- Limiter la zone à son périmètre actuel,
- Requalifier la façade en vitrine sur la RD 817,
- Reconvertir les friches.



- Maintenir, en respectant l'aménagement foncier agricole, un potentiel d'évolution, pour redynamiser et requalifier la zone,
- Retraiter la façade en vitrine sur la RD 817,
- Aménager une voie centrale de desserte. Cet aménagement et les nouveaux carrefours devraient permettre de fluidifier le trafic des véhicules ayant accès à la zone.

**Atelier SOL ET CITE - AMIDEV**



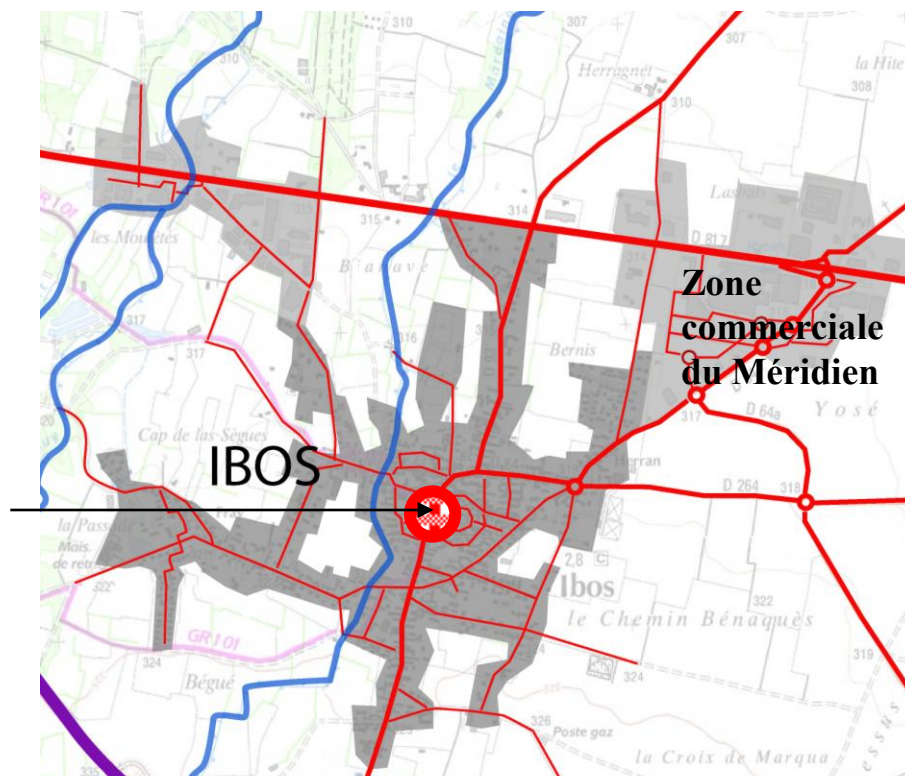
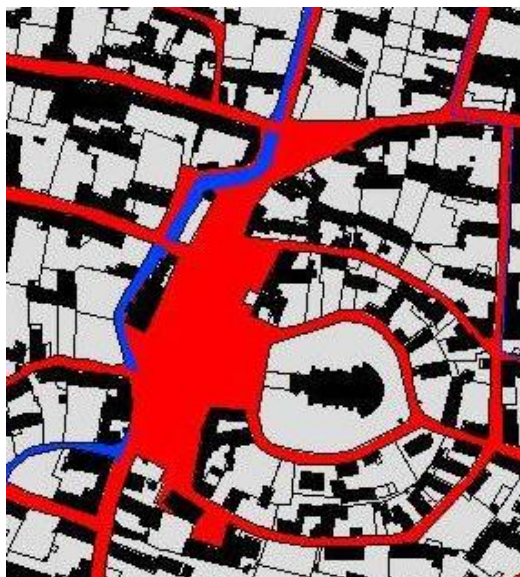
# Soutenir l'embryon commercial du centre bourg par une action volontaire sur le bâti existant

➤ Vue la proximité de la zone commerciale du Méridien, le centre bourg n'a que peu de commerces. Cependant, quelques établissements entourent la place centrale et jouent leur rôle d'animation du village.

Comme pour la mise en place du regroupement médical qui vient d'être effectué, la commune fait le choix de maintenir de façon volontaire, la survie des services et des commerces de proximité, indispensable à la vie sociale au sein même du bourg.

La commune favorisera le maintien de la poste et des commerces existants et sera attentive aux opportunités d'acquisition de bâtis autour de la place de Verdun, afin de favoriser et organiser des implantations commerciales ou de services en rez de chaussée.

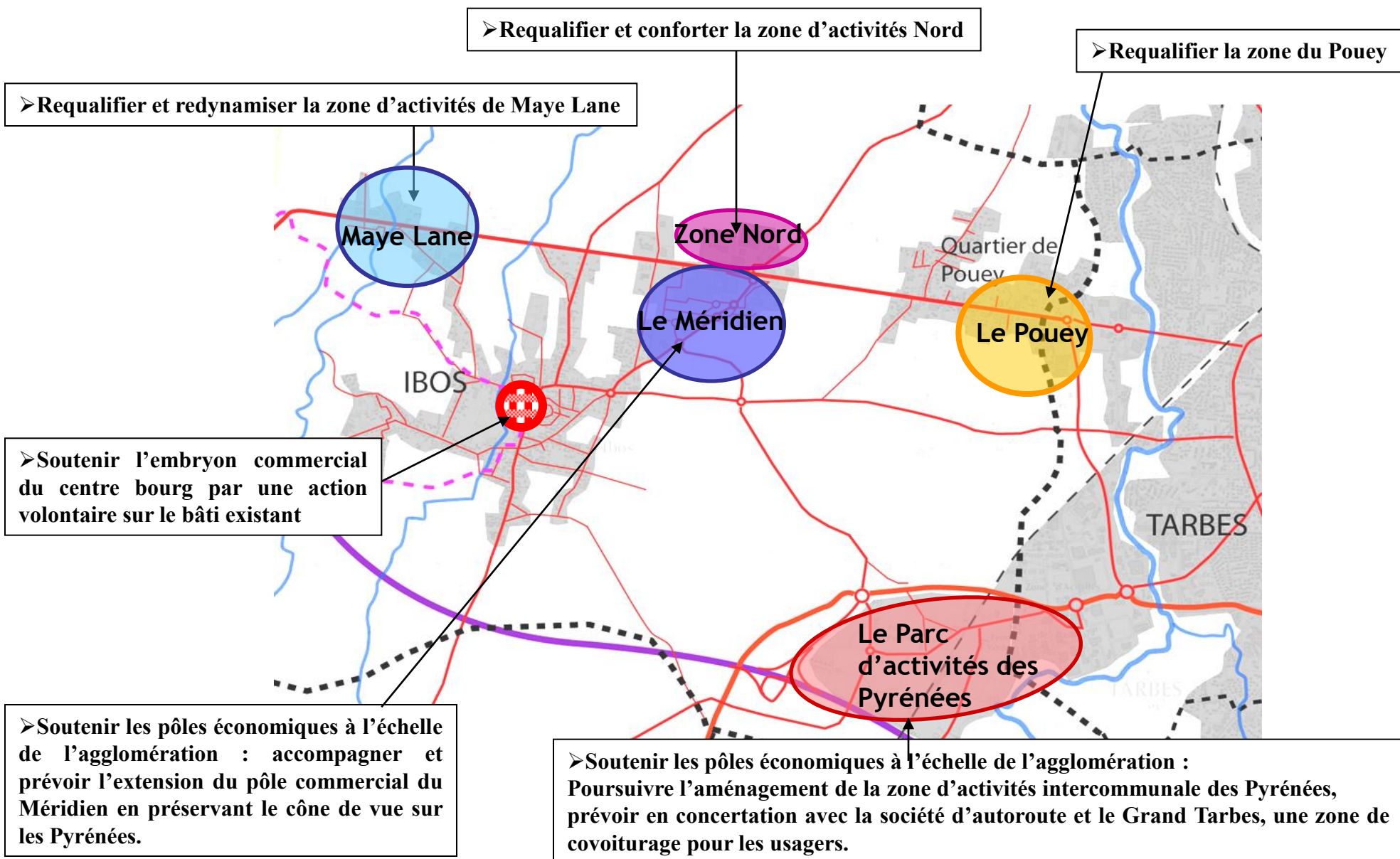
La densification du bourg ainsi que l'accueil de nouvelles populations en lien direct avec le bourg, vont dans le sens de la préservation du commerce de proximité.



Place de Verdun



# Synthèse de l'axe 4 : SOUTENIR ET FAVORISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE



## **CARTE DE SYNTHESE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables d'IBOS :

INTEGRER LES ORIENTATIONS ET CONTRAINTES DU GRAND TERRITOIRE ET DEFINIR DES OBJECTIFS DEMOGRAPHIQUES A HORIZON 2025

PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET LE TERRITOIRE AGRICOLE

RECENTRER ET CONFORTER LE DEVELOPPEMENT URBAIN SUR LE BOURG

SOUTENIR ET FAVORISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Zone naturelle
- Zone agricole bocagère
- Zone agricole
- Urbanisation existante
- Limite de la zone urbaine du bourg
- Zone de loisirs et Centre équestre
- Pôle commercial du bourg
- Zones économiques
- Petit patrimoine protégé :
- Croix - Arbres rois
- Points de vue

